

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 29 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, M. SIMON, Mme BASLE, Mme LECOQ, M. CADIOU, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, M. LEBRUN, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. SCHOCH, Mme POURRET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. RAVAUDET, adjoint, Mme FRIOT, M. KARFACH, Mme GUILLEMOIS, M. KNAUF, M. LUCAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE : M. RAVAUDET a donné procuration à Mme BILLARD.

Mme FRIOT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. KARFACH a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme GUILLEMOIS a donné procuration à M. SIMON.

M. KNAUF a donné procuration à Mme DUCAMIN.

M. COCHERIL a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2020.035 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Isabelle Lesné et de l'installation de Monsieur Naouirou Abdou en qualité de conseiller municipal.

2020.036 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres élus appelés à siéger à la Caisse des écoles.
- Désigne les membres élus appelés à siéger à la Caisse des Ecoles comme indiqué ci-dessous :

- Titulaires	Suppléants
Sylvie Lecoq	Claire Bousquet
François Cadiou	Caroline Tho
Nathalie Maignot	Florent Collonge
Naouirou Abdou	Rodolphe Llavori

2020.037 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Conseil municipal qui siégeront au sein de la commission animation de la vie locale.
- Procède à la désignation des membres de la commission animation de la vie locale comme indiqué ci-dessous :

Commission animation de la vie locale

- Nelly Lechaplain
- Marie Baslé
- François Cadiou
- Pierre-François Lebrun
- Mickaël Chemin
- Nicolas Knauf
- Claire Bousquet
- Edwin Haggan

- Hamed Karfach
- Naouirou Abdou
- Messan Gbadoe

2020.038 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE DE LA LANDE ET DE L'OFFICE JACQUOLANDIN DES SPORTS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre de la Lande et du Conseil d'administration de l'Office Jacquolandin des Sports.
- Désigne des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre de la Lande et du Conseil d'administration de l'Office Jacquolandin des Sports comme précisé ci-dessous :
- **Centre de la Lande :**

Titulaires	Suppléants
Nelly Lechaplain	Marie Baslé
Luc Simon	Rodolphe Llavori
François Cadiou	
Nathalie Maignot	
Naouirou Abdou	

- **Office Jacquolandin des Sports :**

Titulaires	Suppléants
Nelly Lechaplain	Fabienne Billard
François Cadiou	Clément David
Mickaël Chemin	Edwin Haggan
Laurence Cossais	Hamed Karfach
Patrice Schoch	Naouirou Abdou

2020.039 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux.
- Désigne des représentants du Conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux comme précisé ci-dessous :
 - o Marie Baslé
 - o Pierre-François Lebrun
 - o Fabienne Billard
 - o Loïc Ravaudet
 - o Claire Bousquet
 - o Laure Pourret
- Désigne les associations suivantes amenées à siéger à la commission consultative des services publics locaux :
 - o 1 représentant du Centre de la Lande ;
 - o 1 représentant de la FCPE du Collège Jean Moulin
 - o 1 représentant de l'association des parents d'élève du groupe scolaire Eugène Pottier
 - o 1 représentant de l'association des parents d'élève du groupe scolaire Suzanne Lacore

2020.040 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le principe d'une commission permanente pour l'ensemble des délégations de service public et ce pour la durée du mandat.
- Fixe au lundi 6 juillet 2020 - 12 h la date limite pour le dépôt des listes en mairie. Ce dépôt devra être effectué par courrier adressé par voie postale à la mairie ou par mail à l'adresse : mairie@st-jacques.fr.

2020.041 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : ELECTION DES MEMBRES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission de délégation de service public.
- Dit que la commission de délégation de service public est composée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Marie Baslé	Pierre-François Lebrun
Loïc Ravaudet	Cécile Triboult
Fabienne Billard	Elise Guillemois
Claire Bousquet	Edwin Haggan
Messan Gbadoe	Naouirou Abdou

2020.042 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'exploitation de l'EPI, de l'AUDIAR, du Conseil d'administration de l'association la Rablais, et du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- Désigne des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'exploitation de l'EPI, de l'AUDIAR, du Conseil d'administration de l'association la Rablais, et du Comité National d'Action Sociale (CNAS) comme indiqué ci-dessous :

Conseil d'exploitation de l'EPI

- Nelly Lechaplain
- Marie Baslé
- Françoise Prigent
- Sylvie Lecoq
- François Cadiou
- Luc Simon
- Laure Pourret
- Messan Gbadoe

AUDIAR (agende d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise)

- Marie Ducamin

Association de la Rablais

- Luc Simon
- Nathalie Maignot
- Messan Gbadoe

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

- Françoise Prigent

2020.043 DESIGNATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de la conseillère municipale chargée des questions de défense.
- Désigne Françoise Prigent comme la conseillère municipale chargée des questions de défense.

2020.044 DETERMINATION DES MODALITES D'EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux, conformément aux articles L.2123-12 à L.2123-16 du Code général des collectivités territoriales.
- Valide les orientations de formations présentées.
- Fixe le budget annuel pour ces actions de formations à 25 000 € par an pour la durée du mandat.

2020.045 COMPENSATION FINANCIERE DE LA PERTE DE REVENUS SUBIE PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU FAIT DE L'EXERCICE DE LEUR MANDAT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'indemniser les pertes de revenus subies par les conseillers municipaux qui exercent une activité professionnelle salariée ou non salariée pour leur permettre d'exercer leurs fonctions d'élus municipaux.

2020.046 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT ET DE SEJOUR DES ELUS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les conditions et modalités de remboursement des frais de transport et de séjour que les élus engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des instances ou organismes dans lesquels ils représentent la commune.
- Approuve les conditions et modalités de remboursement des frais spécifiques engagés par les élus en situation de handicap pour se rendre à des réunions ayant lieu sur et hors du territoire de la commune.
- Dit que les dépenses seront imputées au chapitre 65, à l'article 6532 (frais de mission) du budget principal de la Ville.
- Dit que les taux ou forfaits de remboursements évolueront en fonction des décrets et arrêtés fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

2020.047 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AIDE A LA PERSONNE DES ELUS MUNICIPAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les conditions et modalités de remboursement des frais d'aide à la personne des élus municipaux.

2020.048 INSTAURATION D'UN ABATTEMENT AU MONTANT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte un abattement de 25% applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure de l'année 2020, conformément aux dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020.

2020.049 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le comptable public, pour le budget principal, les budgets annexes de l'EPI Condorcet, de la ZAC Morinays, de la ZAC Gautrais.

2020.050 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif 2019 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2019 - budget Ville	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018			1 185 566,51		1 185 566,51	0,00
Opérations de l'exercice 2019	12 775 728,28	15 116 584,34	6 796 085,90	6 992 149,50	19 571 814,18	22 108 733,84
Totaux	12 775 728,28	15 116 584,34	7 981 652,41	6 992 149,50	20 757 380,69	22 108 733,84
Résultat de clôture	2 340 856,06		-989 502,91		1 351 353,15	
Restes à réaliser			1 021 866,05	189 565,97	1 021 866,05	189 565,97
Totaux cumulés	12 775 728,28	15 116 584,34	9 003 518,46	7 181 715,47	21 779 246,74	22 298 299,81
Résultats définitifs	2 340 856,06		-1 821 802,99		519 053,07	

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020.051 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ZAC MORINAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif 2019 de la ZAC Morinais, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2019 - budget ZAC Morinais	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		143 099,72		155 635,56	0,00	298 735,28
Opérations de l'exercice 2019	3 831 178,26	3 931 221,40	3 635 940,61	3 433 134,13	7 467 118,87	7 364 355,53
Totaux	3 831 178,26	4 074 321,12	3 635 940,61	3 588 769,69	7 467 118,87	7 663 090,81
Résultat de clôture	243 142,86		-47 170,92		195 971,94	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	3 831 178,26	4 074 321,12	3 635 940,61	3 588 769,69	7 467 118,87	7 663 090,81
Résultats définitifs	243 142,86		-47 170,92		195 971,94	

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020.052 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ZAC GAUTRAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif 2019 de la ZAC Gautrais, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2019 - budget ZAC Gautrais	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		13 927,20			0,00	13 927,20
Opérations de l'exercice 2019	4 290,09	0,26	0,00	0,00	4 290,09	0,26
Totaux	4 290,09	13 927,46	0,00	0,00	4 290,09	13 927,46
Résultat de clôture	9 637,37		0,00		9 637,37	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	4 290,09	13 927,46	0,00	0,00	4 290,09	13 927,46
Résultats définitifs	9 637,37		0,00		9 637,37	

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020.053 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 EPI CONDORCET

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation du compte administratif 2019 du budget annexe de l'EPI Condorcet, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2019 - budget EPI	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2018		14 306,57				14 306,57
Opérations de l'exercice 2019	39 658,06	58 625,51			39 658,06	58 625,51
Totaux	39 658,06	72 932,08	0,00	0,00	39 658,06	72 932,08
Résultat de clôture	33 274,02		0,00		33 274,02	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	39 658,06	72 932,08	0,00	0,00	39 658,06	72 932,08
Résultats définitifs	33 274,02		0,00		33 274,02	

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2020.054 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement de la manière suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	1 821 802,99
2 - Affectation complémentaire en réserve	519 053,07
3 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BS 2020 (ligne 002 : report à nouveau créditeur)	

2020.055 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 VILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget supplémentaire 2020 de la Ville tel qu'il est résumé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BS 2020
011	Charges à caractère général	-30 375,00
65	Autres charges de gestion courante	-53 352,00
023	Virement à la section d'investissement	-38 718,00
TOTAL		-122 445,00

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BS 2020
70	Produits des services	-120 582,00
73	Impôts et taxes	-25 000,00
74	Dotations, participations	13 500,00
75	Autres produits de gestion courante	9 637,00
TOTAL		-122 445,00

Dépenses d'investissement				
Chapitres	Libellé	Restes à réaliser (RAR) 2019	BS 2020	RAR + BS
20	Immobilisations incorporelles	43 013,28		43 013,28
204	Subventions d'équipement versées	219 099,00		219 099,00
21	Immobilisations corporelles	366 597,74		366 597,74
912	Mairie	30 221,00		30 221,00
930	Equipement public Courrouze Pigeon Blanc	265 811,00		265 811,00
943	Ecole maternelle Gabriel Péri	75 167,84		75 167,84
458122	Mandat RM voie digue	21 956,19		21 956,19
001	Déficit d'investissement reporté		989 502,91	989 502,91
TOTAL		1 021 866,05	989 502,91	2 011 368,96

Recettes d'investissement				
Chapitres	Libellé	Restes à réaliser (RAR) 2019	BS 2020	RAR + BS
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 340 856,06	2 340 856,06
13	Subventions d'investissement	123 272,87		123 272,87
16	Emprunts et dettes assimilés		-480 335,07	-480 335,07
458222	Mandat RM voie digue	66 293,10		66 293,10
021	Virement de la section de fonctionnement		-38 718,00	-38 718,00
TOTAL		189 565,97	1 821 802,99	2 011 368,96

2020.056 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 ZAC MORINAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget supplémentaire 2020 de la ZAC Morinais tel qu'il est résumé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BS 2020
023	Virement à la section d'investissement	243 142,86
TOTAL		243 142,86

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BS 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	243 142,86
TOTAL		243 142,86

Dépenses d'investissement		
Chapitres	Libellé	BS 2020
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	47 170,92
TOTAL		47 170,92

Recettes d'investissement		
Chapitres	Libellé	BS 2020
021	Virement de la section de la section de fonctionnement	243 142,86
16	Emprunts et dettes assimilés	-195 971,94
TOTAL		47 170,92

2020.057 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 ZAC GAUTRAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget supplémentaire 2020 de la ZAC Gautrais tel qu'il est résumé ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	BS 2020
65	Autres charges de gestion courante	9 587,37
TOTAL		9 587,37
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	BS 2020
002	Résultat fonctionnement reporté	9 637,37
75	Autres produits de gestion courante	-50,00
TOTAL		9 587,37

2020.058 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC GAUTRAIS ET REVERSEMENT DE L'EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de clôturer le budget annexe de la ZAC Gautrais à la fin de l'exercice 2020 ;
- Accepte le reversement en 2020 de l'excédent définitif de la ZAC Gautrais au budget principal de la ville pour un montant de 9 637,37 € ;
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2020 de la ZAC Gautrais et au budget supplémentaire 2020 de la ville.

2020.059 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 EPI CONDORCET

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget supplémentaire 2020 de l'EPI Condorcet tel qu'il est résumé ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	BS 2020
011	Charges à caractère général	-2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00
TOTAL		0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellé	BS 2020
002	Résultat fonctionnement reporté	33 274,02
70	Produits des services, du domaine et ventes	-6 074,02
74	Dotations et participations	-27 200,00
TOTAL		0,00

- Précise que la participation du budget ville pour ce budget annexe EPI au titre de 2020 se chiffre à 18 700 €.

2020.060 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES POUR 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue à la Caisse des écoles une subvention de fonctionnement de 34 950 € au titre de l'exercice 2020.

2020.061 ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les créances arrêtées à la somme de 388,07 €, figurant sur l'état dressé par le Comptable Public le 13 mars 2020 ;
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6541 du budget principal de la Ville 2020.

2020.062 CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF D'ACHATS CENTRALISES DE LA METROPOLE RENNAISE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion à REGATE constituée des centrales d'achats portées par Rennes Métropole et par la Ville de Rennes, et notamment les conditions générales de recours.
- Autorise Madame la Maire ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à REGATE pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de 1 800 € pour 2020.

2020.063 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend en compte les créations et les transformations d'emploi.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

2020.064 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI DE CATEGORIE A

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Crée un emploi permanent à temps non complet (80%) à compter du 1er août 2020 ;
- Indique que, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie A filière sociale, sur le cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

2020.065 ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS DE LA VILLE MOBILISES SUR LE TERRAIN POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Le conseil municipal, à la majorité des voix (une abstention, M. Llavori),

- Instaure la prime exceptionnelle au profit d'agents mobilisés sur le terrain pour faire face à l'épidémie de Covid-19.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

2020.066 VALIDATION DE LA PHASE DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF PORTANT SUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE EUGENE POTTIER ET PROPOSITION D'UN AVENANT 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE FIXER LE FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de l'avant-projet définitif (APD) portant sur la reconstruction du groupe scolaire Eugène Pottier et approuve le montant prévisionnel des dépenses affecté aux travaux, soit 4 994 224,35 € HT, valeur juin 2020.
- Décide en conséquence de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre afin de lancer la consultation des entreprises.
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°19-30 susvisé dont les dépenses seront imputées sur le budget principal de la ville de l'exercice en cours et des suivants.

2020.067 RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- propose la liste de présentation suivante :

Présidente	PFEIFFER Alice	6 impasse du Pré-Goury
1	BAUSSON Marie Thérèse	6 impasse de la Sablonnière
2	BEDARD Alain	69 rue du manoir
3	BIARD Marcel	46 rue du Pas Hubert
4	BILLARD Fabienne	16 allée de la Mercerais
5	BOIVIN Bernard	33 rue du Pas Hubert
6	BOUGEARD Bernard	3 rue Gabriel Péri
7	BOUSQUET Claire	26 rue René Cassin
8	CHEMIN Mickaël	3 villa Cézembre
9	CHEVROLLIER Sylviane	16 rue Rosa Luxembourg
10	CLOITRE Philippe	38 rue des 25 Fusillés
11	COCHERIL Philippe	2 allée George Sand
12	DAVID Clément	15 rue Gabriel Péri
13	DELAHAYE Christine	3 rue du Roi Arthur
14	DELETTRE Nicole	18 rue de la Pilate
15	ETIEMBLE Fernand	14 rue de la Croix Verte
16	FRIOT Martine	2 rue Marguerite Yourcenar
17	GARAULT Marcel	107 rue Frédéric Benoist
18	GENDROT Henri	25 rue Chevalier au lion
19	HAGGAN Edwin	256b rue de Nantes
20	JAN Alain	16 rue Albert Camus
21	LE BOMIN Henri	53 rue des Lilas
22	LEBRUN Pierre-François	5 rue Charles de Gaulle
23	LECOQ Sylvie	1 rue Albert Camus
24	MEUNIER Jean-Paul	10 rue du Pas Hubert
25	MICHELET Monique	1 rue Henri Sellier
26	PETIT Sophie	39 rue Charles de Gaulle
27	PRIGENT Françoise	20 rue Joseph Boussin
28	RAVAUDET Loïc	7 rue René Cassin
29	SALMON Daniel	29 rue des Lilas
30	SAUREL Guénolé	13 allée George Sand
31	SCHOCH Patrice	7 rue de la Pommerais
32	TRIBOULT Cécile	12 rue Marguerite Yourcenar

2020.068 RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Présente les contribuables suivants appelés à siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

Nom	Adresse
PFEIFFER Alice	6 impasse du Pré-Goury
BAUSSON Marie Thérèse	6 impasse de la Sablonnière
BOUGEARD Bernard	3 rue Gabriel Péri

2020.069 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019.
- Dit que ce bilan est annexé au compte administratif de l'exercice 2019.

2020.070 ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AE N°45, LA BASSE CHEVROLAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n° 45 au prix de 500 €.
- Autorise Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer l'acte authentique, et tout complément s'y rapportant.
- Dit que l'acte sera établi par la SCP S.BEX – N. QUIN-YHUELLO – A. VIGNERON Notaires Associés à Granville.
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

2020.071 RACHAT D'UNE PARCELLE AU TITRE DU PAF A RENNES METROPOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition à Rennes Métropole de la parcelle AC 49 pour partie, au prix de 278 547,84 euros majoré des frais de notaire liés à la présente acquisition mis à la charge de la Ville.
- Autorise Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer l'acte authentique, et tout complément s'y rapportant, auprès de l'Office Notariale Du Guesclin à Rennes.
- Dit que la dépense sera imputée au budget principal de la Ville.

2020.072 CESSION D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE COOP DE CONSTRUCTION SITUÉE 7 RUE DES 25 FUSILLES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la cession de la parcelle cadastrée AC 49p représentant une surface totale d'environ 480 m² à border, au prix de 265 000 euros € HT à la société Coop de Construction.
- Autorise Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à signer l'acte authentique, et tout complément s'y rapportant.
- Dit que l'acte sera établi par Me Lamotte, notaire à Rennes.
- Dit que la recette sera imputée sur le budget de la Ville.

2020.073 PROJET D'AMENAGEMENT GAITE SUD – DEFINITION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les objectifs et modalités de concertation préalable pour le projet d'aménagement de la Gaité Sud.

2020.074 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 ASSOCIATION LES JARDINS DES MIRACLES DU PIGEON BLANC

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Annule l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € au nom de l'association « Les Jardiniers Jacquolandins » telle que mentionnée dans la délibération n°2020.006.
- Attribue une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Les jardins Des Miracles du Pigeon Blanc », à inscrire sur le compte 6574 du budget principal de la Ville, en diminution de la provision aux associations.

2020.075 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DU 10 JANVIER 2020 AU 11 MAI 2020

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

.....

Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2020.

Marie DUCAMIN

Maire de St-Jacques-de-la-Lande